

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250925-2025-060-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
19/09/2025		
Date d'affichage		
19/09/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **Jeudi 25 Septembre 2025 (20h)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-cinq septembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Regny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche) DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges), FESSY Véronique a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), GIRAUD Stéphanie a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2025-060-CC

OBJET : Vente de parcelle SARL Favier Charpente sur la ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2025-060-CC**OBJET : Vente de parcelle SARL Favier Charpente sur la ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions et aliénations immobilières des collectivités,
- Vu la délibération n° 2023-015bis-B du Bureau communautaire en date du 30 novembre 2023 autorisant la vente d'une parcelle de la ZA Lafayette à Saint Symphorien de Lay à l'entreprise Favier Charpente SARL à 15 € HT/m²,
- Vu la délibération du Bureau communautaire n°2025-014-B du 11 septembre 2025, portant abrogation de la précédente délibération n° 2023-015bis-B du 30 novembre 2023, jugée irrégulière en raison de l'absence de saisine de la Direction de l'immobilier de l'État (France Domaine),
- Vu l'avis du Domaine de la Direction de l'immobilier de l'État en date du 19 septembre 2025, fixant la valeur vénale du bien à 38 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10% soit une valeur minimale de vente sans justification particulière fixée à 34 000 €,
- Vu les négociations engagées avec la SARL Favier charpente sur la base de 15 € HT/m²,
- Considérant qu'il y a lieu de régulariser la procédure et de se prononcer à nouveau sur la vente de la parcelle AB306 à la SARL Favier charpente, sur la base de l'avis précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire a l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser la cession du bien sis sur la zone d'activité Layafette à Saint Symphorien de Lay, cadastré AB306, pour une surface totale de 2382 m², appartenant à la Communauté de communes, au profit de la SARL Favier charpente ou toute personne morale ou physique s'y substituant, pour un montant de 15 € HT/m² soit 35 730 € HT pour l'ensemble du bien, conformément à l'avis rendu par France Domaine.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la vente de ladite parcelle et à signer tous les documents et actes correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 25/09/2025

Le secrétaire de séance,

Jean-François DAUVERGNE

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr